



l'archivage managérial

Réunion du CR2PA du 1^{er} avril 2010
La Poste – 44, bd de Vaugirard Paris (15^e) – 14h-17h

Compte rendu

1. <i>Accueil du président</i>	1
2. <i>Présentation de La Poste et de son projet d'archivage</i>	2
3. <i>Analyse des questionnaires CR2PA et présentation du contexte normatif</i>	2
4. <i>Interviews de dirigeants (vidéo)</i>	3
5. <i>Intervention de Mme Dominique Blanchecotte, directrice de cabinet de Jean-Paul Bailly, président-directeur général de La Poste</i>	4
6. Débat « Politique d'archivage, politique d'entreprise »	5
7. <i>Actualités du club et de ses groupes de travail</i>	7
8. <i>Prochains rendez-vous</i>	8

1. Accueil du président

Richard Cazeneuve remercie La Poste et plus particulièrement Anne Burnel pour son accueil au siège de l'entreprise. Il souhaite la bienvenue à tous, aux adhérents anciens et nouveaux (5 adhésions depuis le début de l'année qui portent à 30 le nombre des entreprises membres), aux entreprises et organismes qui participent pour la première fois aux séances du Club, ainsi qu'aux représentants de l'Aproged (Association des Professionnels pour l'Economie Numérique), de l'AFAI (Association Française de l'Audit et du Conseil Informatiques) et de la Fédération Bancaire Française (FBF).

Cette séance plénière qui va suivre est la sixième organisée par le CR2PA depuis sa création il y a un an et demi et il est agréable de constater le nombre toujours plus important de participants.

L'originalité de la réunion d'aujourd'hui est le changement de formule : la table ronde habituelle est remplacée par un débat plus interactif autour d'une séquence d'interview de dirigeants d'entreprise (Safran, PSA, Total et l'INA). Enfin, nous avons l'honneur d'accueillir en personne Mme Blanchecotte, directrice de cabinet de Jean-Paul Bailly, président-directeur général de La Poste.

2. Présentation de La Poste et de son projet d'archivage

par Anne Burnel, directrice du Service national des archives de La Poste

La Poste a changé de statut au 1^{er} mars 2010 ; d'EPIC, elle devient SA tout en gardant ses missions de service public. Le statut des archives sera sans doute à redéfinir.

L'activité de La Poste s'articule autour de quatre axes : le courrier (activité encore majoritaire), les colis et express, la Banque Postale et l'enseigne (le réseau des bureaux de poste). Elle se développe dans le secteur des services électroniques.

Les contraintes de gestion de l'information et d'archivage sont liées à la maîtrise des coûts, à l'ouverture à la concurrence, aux nouvelles organisations (mutualisation, spécialisation, dématérialisation), à la bonne gouvernance, à la maîtrise des risques et la gestion de la confidentialité.

Le Service national des archives est l'autorité et l'opérateur d'archivage du groupe La Poste. Il développe son action dans le domaine de l'ingénierie documentaire et de l'archivage électronique.

3. Analyse des questionnaires CR2PA et présentation du contexte normatif

Nathalie Le Blanc, Safran, bureau du CR2PA, nathalie.leblanc@safran.fr

9 sociétés sur 16 qui ont répondu au questionnaire ont une politique d'archivage, traduite dans un ou plusieurs documents, signée par un membre de la Direction générale dans 6 cas et la direction Qualité dans 3 autres cas, et dont les finalités principales sont de :

- décrire pour l'ensemble de l'entreprise un « système » unique en précisant la stratégie, les enjeux et moyens mis en œuvre
- définir les responsabilités de chacun des acteurs
- fixer les règles concernant les documents à archiver

7 sociétés sur 16 ont le projet de définir une politique d'archivage.

Les mots clés qui caractérisent le mieux une politique d'archivage sont : traçabilité, sécurité, gouvernance, risque, patrimoine, processus métier, système d'archivage électronique, enjeux d'entreprise.

Les différentes normes du domaine (voir la cartographie des normes de Marie-Anne Chabin) définissent une politique d'archivage comme une **déclaration d'intention** de la Direction générale avec des principes directeurs, qui s'inscrit dans la **politique générale** de l'entreprise, et qui formalise les **objectifs** et/ou le programme d'actions.

C'est un **pré-requis** à tout projet d'archivage

Les **principes fondamentaux** d'une politique d'archivage sont la définition : des objectifs à atteindre, en tenant des contraintes internes et externes et besoins métiers ; des exigences juridiques, réglementaires, fonctionnelles, opérationnelles indépendamment des moyens techniques mis en œuvre ; de l'organisation (rôle de chaque acteur et responsabilités)

Les **composantes** d'une politique d'archivage sont : un planning et un plan stratégique, la référence à des autorités compétentes, des procédures et des guides définissant les principes et exigences opérationnelles, ainsi que les moyens mis en œuvre, un référentiel de conservation, une ou des solutions techniques, un principe d'audit de la conformité et une sensibilisation de tous les acteurs

Les **étapes** pour construire une politique d'archivage :

- réaliser un état des lieux, des besoins, des contraintes tant internes qu'externes
- mener une analyse de risques

- prendre en compte les autres documents métiers de l'entreprise : politique de sécurité, régime juridique, etc.

4. Interviews de dirigeants (vidéo)

Visionnage de 4 interviews de dirigeants sur le thème « Politique d'archivage, politique d'entreprise ».

SAFRAN (M. Baeny)

« La politique d'entreprise correspond à des engagements et des orientations pour conduire les affaires ; elle repose sur un socle : les valeurs de safran, la charte d'éthique, et l'ADN stratégique (Safran est un groupe de hautes technologies, équipementier de 1er rang et qui travaille sur des partenariats à long terme).

Nous disposons de plusieurs politiques qui répondent à l'application des différentes normes qui ont été mises en place progressivement : ISO 9001, ISO 14001, etc.

Ces politiques couvrent les intérêts majeurs de Safran ; qu'il s'agisse des relations avec les clients, les partenaires, des intérêts juridiques, des aspects organisationnels ou encore économiques et financiers. Safran a investi dans un projet Gestion documentaire et Archivage depuis 2007 qui comprend plusieurs volets : stratégique, qualité, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs du Groupe et amélioration continue.

L'enjeu est désormais de pérenniser le système mis en place. Pour cela, nous avons d'abord travaillé en mode projet ; nous disposons de plusieurs documents définissant le processus métier et les exigences GDA sur l'ensemble du cycle de vie ; nous allons les synthétiser en un seul document qui correspondra à l'engagement de la Direction générale : il sera LA politique de GDA pour Safran. »

PSA Peugeot Citroën (Mme Villemin)

« C'est d'abord des RH : équipes projet, réseau opérationnel de référents, de pilotes, de relais couvrant l'ensemble du Groupe ; un Comité de pilotage pluridisciplinaire et des prestataires.

En termes de fonctionnement, c'est un référentiel de conservation unique fondé sur nos activités, un même processus pour tous les acteurs et tous les supports d'information et puis le SAE (application informatique interfacée avec d'autres applications informatiques).

Les enjeux de l'archivage pour une entreprise sont importants ; il est naturel de penser aux risques réglementaires et juridiques : l'entreprise doit pouvoir se défendre et faire valoir ses droits ; mais c'est aussi le besoin de conserver la mémoire des acteurs présents et passés et de pouvoir les utiliser très vite.

Il faut d'abord responsabiliser tout le monde dans l'entreprise : chacun doit être acteur de l'archivage, chacun doit s'interroger sur la valeur des documents qu'il détient même si c'est un email, même si c'est un SMS. Il faut respecter l'intégrité, la confidentialité, la traçabilité des documents de l'entreprise. Il faut également les garder disponibles pendant le délai choisi et pouvoir les restituer facilement dans le délai voulu et à qui de droit ; à qui de droit voulant dire que dans l'entreprise, il faut gérer les problèmes de fonctionnement, les réorganisations, les mutations, les départs, les déménagements, etc.

L'archiviste de demain aura un véritable rôle d'animateur de la politique d'archivage dans l'entreprise et, à mon avis, il sera consulté dans tout projet informatique. »

Total (M. Herbel)

« La conservation des documents est d'abord un sujet de bon sens, un sujet de gestion de l'espace. Nous avons tous envie de garder un certain nombre de documents pour l'avenir, mais aussi le besoin de jeter ce qui est superflu et qui n'est plus nécessaire pour l'avenir.

La conservation des documents est aussi un sujet juridique ; vous vous rappelez de l'histoire d'Enron et Anderson ; Anderson était une entreprise réputée qui a fait faillite à cause d'un problème de conservation de documents ou plus exactement de destruction inopportune de documents. Comme vous le savez, il existe des règles qui vous obligent de garder certains

documents pendant un temps déterminé par la loi ; plus généralement aussi bien en France qu'à l'étranger, il existe maintenant une exigence de développer une politique complète de conservation des documents et de destruction des documents qui nous oblige à nous saisir du sujet et à nous structurer.

Il faut donc que cette politique de conservation des documents réponde aux exigences légales en France et dans d'autres pays. Il faut aussi qu'elle poursuive un objectif principal qui est la prévention de la responsabilité de la société dans ce domaine-là.

Pour être performant, il est indispensable que la politique de conservation des documents réponde à un certain nombre de critères notamment une application systématique de la politique, mais aussi une application autonome par rapport à d'autres politiques et une application contrôlée.

Mais il faut surtout communiquer autour de l'existence et des conditions d'application de cette politique aussi bien en interne que vis à vis des tiers. «

INA (M. Hoog)

« Un décideur dans une entreprise est attaché à l'image de son entreprise. Si on peut faire un lien entre la dégradation de l'image de l'entreprise et la dégradation des archives, c'est un argument qui peut faire mouche.

Il est difficile de faire le lien et de montrer en quoi les archives d'une entreprise, qui ne constituent pas l'activité première ou qui ne sont pas forcément nécessaires à l'activité première touchent à l'image de l'entreprise ; et le lien ne se fait pas de la même manière selon les activités de telle ou telle entreprise. Mais c'est un lien à créer ; on sait bien qu'il y a des entreprises qui à un moment voient leur cœur de métier touché parce qu'il y a une mauvaise transmission de la mémoire et des savoir-faire. Dans la philosophie même de l'entreprise, surtout des entreprises de taille importante, l'histoire compte, le poids des habitudes, leur force aussi. Au moment où les grandes entreprises peuvent être soumises à des restructurations, avec des conduites du changement parfois très difficiles dans le cadre de la mondialisation, le rôle de l'archive peut aussi être de raconter une histoire sur le long terme, de participer à la conduite du changement ; de montrer qu'elle n'est pas un sujet à part de la vie de l'entreprise mais qu'elle en est une dimension centrale. »

5. Intervention de Mme Dominique Blanchecotte, directrice de cabinet de Jean-Paul Bailly, président-directeur général de La Poste

Origine de La Poste et de sa politique d'archivage

Le service de la Poste remonte à Louis XI. Le service des archives a toujours été rattaché au cabinet du président. Les archives racontent notre histoire, témoignent de ce qui s'est passé. Notre politique d'archivage actuelle trouve son origine dans le changement de statut de 1991 avec la séparation d'avec France Télécom qui a nécessité une réorganisation des archives. Parallèlement, les dirigeants ont pris conscience du besoin d'asseoir l'activité de l'entreprise sur son patrimoine documentaire.

Sans politique d'archivage, on court de grands risques. Le professionnalisme de nos archivistes a été précieux lors des investigations de la commission Matteoli sur la spoliation des biens juifs. C'est l'image de l'entreprise qui est en jeu ; il s'agit aussi du respect du corps social.

Un gros volume d'archives papier

La Poste couvre l'ensemble du territoire national, soit 17000 points de contact avec le public et environ 15000 points où il peut y avoir des archives... Les arriérés étaient considérables il y a quelques années ; il a donc fallu un plan d'urgence. Aujourd'hui, la compréhension des enjeux a progressé mais il reste encore à expliquer sur le terrain, à faire entrer la vertu documentaire dans les pratiques de travail au quotidien. Chacun est responsable de ses archives.

Le Service national des archives

Le SNA (Service national des archives) s'appuie sur un réseau de responsables territoriaux archives créé il y a six ans ; ces responsables sont peu à peu associés aux projets locaux ayant un impact sur l'archivage. Certains métiers ont identifié la gestion des archives dans les fiches de poste. Nous essayons d'augmenter chaque année la part des 270000 collaborateurs sensibilisés aux archives. Depuis 2 ans, le service diffuse une lettre mensuelle à 400 destinataires, principalement des managers.

Environnement numérique et perspectives

Internet nous oblige à chercher de nouveaux marchés pour compenser la mutation du courrier vers le courrier électronique. La Poste peut remonter très en amont dans les services aux entreprises. Notre filiale Docapost a commencé à proposer des services de stockage électronique (confusion avec l'archivage) sans le professionnalisme des archivistes mais on peut imaginer de nouveaux services. Un protocole d'accord a été signé en 2009 entre le SNA et Docapost qui intervient désormais comme prestataire du SNA pour l'hébergement des archives électroniques, le SNA conservant le pilotage et la maîtrise d'ouvrage des projets d'archivage. Nous avons de bons contacts avec les collectivités locales pour traiter le courrier en amont et proposer aussi des prestations d'archivage.

6. Débat « Politique d'archivage, politique d'entreprise »

Les événements déclencheurs

Philippe Van Lierde (MBDA France) : pour MBDA France, la politique de gestion documentaire et d'archivage est partie de la nécessité de regrouper trois sites en un. La politique a émergé des groupes de travail créés à cette occasion.

Andreas Homolla (Airbus) : comme pour MBDA notre entreprise a hérité d'une histoire ; la centralisation des archives a montré la nécessité de simplifier les règles et de les corréliser avec la démarche qualité, de les relier au business, voir ce que chaque fonction fait ou ne fait pas ; nous sommes à 60% de maîtrise de la question ; le management est conscient du risque.

Fabrice Bory (UCANSS) : l'événement déclencheur pour nous a été le déménagement de la tour Montparnasse à Saint-Mandé ; cela a mis en évidence l'absence d'une réelle politique d'archivage et d'harmonisation des procédures, avec parfois des pratiques d'archivage sauvage. Cela a été l'occasion d'une remise à plat : le système mis en place fonctionne bien, le rôle des principaux acteurs est bien défini dans un guide d'archivage. Cependant, on ne peut pas parler d'une véritable politique d'archivage parce que le projet est moins porté dans l'organisme. Sans doute qu'un autre événement déclencheur pourrait lui donner un nouveau dynamisme.

Philippe Martin (Aproged) : j'ai rencontré deux types principaux d'événements déclencheurs : a) le déménagement mais qui se solde par un traitement et des éliminations de stock papier, sans fondations pour l'avenir ; b) le regroupement d'entreprises.

Politique d'archivage et électronique

Richard Cazeneuve : du point de vue de l'archivage, l'électronique est-elle une menace ou une opportunité ?

Philippe Martin (Aproged) : je dirais que c'est plutôt une menace parce que le numérique n'est pas visible.

Richard Cazeneuve : c'est sans doute une menace si on laisse faire mais on peut en faire une opportunité si le management prend la mesure de cet électronique natif non maîtrisé, et s'en sert pour impulser une politique. Faut-il attendre une catastrophe pour que les entreprises se réveillent ? Le directeur juridique de Total rappelait tout à l'heure la disparition d'Andersen pour cause de mauvais archivage. La position du CR2PA, club utilisateur, est que les dirigeants doivent prendre conscience de l'importance managériale de l'archivage, que sans un engagement managérial fort, on va dans le mur. C'est sans doute un parti pris mais il répond au besoin d'aujourd'hui. C'est aussi l'intérêt des

éditeurs et des consultants d'avoir affaire à des utilisateurs qui savent ce qu'ils veulent. Il faudrait que l'archivage suive la même route que la démarche qualité ISO 9001, dans la version 2000, plus complète. Je souhaite qu'on arrive au même résultat, avec une organisation qui identifie les responsables.

Philippe Houdebine (BNPParibas) : je suis tout à fait d'accord avec ce discours. Mais, même une politique qualité ne se suffit pas à elle-même ; il faut expliquer les procédures aux intéressés et vérifier qu'elles sont appliquées. On fait des revues Qualité ; il faudrait créer des revues Archivage.

Politique et projet d'archivage

Richard Cazeneuve : est-ce que la politique d'archivage en tant que document de référence est un pré-requis du projet d'archivage ou en est un des livrables ? ou les deux ?

Nathalie Le Blanc (Safran) : le projet Safran a démarré en 2007 et c'est seulement maintenant alors que nous sommes désormais en mode pérenne que nous disposons de suffisamment de recul pour proposer une synthèse de nos procédures sous forme de politique avec signature du PDG. Nous avons prouvé que nos modes opératoires sont opérationnels.

Aurélien Conraux (BnF) : le projet de la BnF, démarré en 2004, s'est d'abord appuyé sur une série de notes de la direction générale qui maintenant montrent leur limite et le relais va être pris en 2010 par une charte documentaire signée par le président. Une charte est anonyme, elle survit à son signataire et engage l'institution. Il est nécessaire néanmoins de prévoir des mécanismes réguliers de révision et d'amélioration par une instance technique pour maintenir l'adéquation de la politique d'archivage avec les besoins de l'organisme... et assurer ainsi sa position de document référentiel applicable.

Jérôme Thuez (Total) : la politique, pour l'entreprise, est l'équivalent de la loi avec ses décrets d'application. Ce document a une force exécutoire qui s'impose à tous les métiers de l'entreprise. L'élément majeur de la politique est qu'archiver devient une obligation pour tous les collaborateurs et non une offre de service proposée par un Service Archives. Chez Total, nous révisons l'ensemble des politiques du Groupe qui place la politique d'archivage au même niveau que les autres politiques (sécurité de l'information, hygiène, qualité...).

Pérenniser la politique

Philippe Van Lierde (MBDA France) : comment pérenniser la politique d'archivage lors des changements de dirigeants ? Il faudrait introduire la notion d'héritier lors d'un départ en retraite ou du changement de PDG.

Marie-Anne Chabin : il existait il n'y a pas si longtemps dans l'administration française des règles de ce type, tombées en désuétude, par exemple, l'obligation pour les maires, après leur élection, de signer la liste des documents officiels de la municipalité (archives) conservés dans la commune, de sorte qu'il en prenait officiellement la responsabilité.

Archivage et processus métier

Catherine Leloup (AFAI) : un document est un événement déclencheur ou le résultat d'un processus ; les difficultés d'archivage tiennent au niveau de maturité qu'a l'entreprise de la maîtrise de ses processus ; une politique d'archivage déconnectée des processus est une aberration ; la politique d'archivage doit être embarquée dans les processus.

Richard Cazeneuve : d'un côté, le geste d'archiver est la dernière activité dans chacun des processus métier ; de l'autre, le cycle d'archivage (records management) en tant que tel intervient comme processus support pour gérer les documents métier ainsi archivés (conformité au référentiel, conservation, consultation, destruction).

Nathalie Le Blanc (Safran) : nous sommes un processus métier qui intervient en transverse dans tous les autres processus de l'entreprise ; à ce titre, nous devons fonctionner comme n'importe quel processus métier avec des revues de processus et, à terme, des certifications.

GED et archivage

Andreas Homolla (Airbus) : comment gérer la convergence entre les deux systèmes que sont la gestion documentaire (la GED) et l'archivage ? la documentation des avions est vivante et est destinée également à l'archivage mais il s'agit des mêmes documents ; on gère différemment mais c'est la même chose ; il devient urgent penser les deux démarches ensemble.

Richard Cazeneuve : l'intégration de l'exigence d'archivage dans les processus métier doit faciliter la démarche. De plus, l'environnement numérique permet la capture à la source et la duplication ; dès lors, un exemplaire est destiné à la gestion courante et l'autre à l'archivage. La difficulté aujourd'hui est de responsabiliser les métiers.

Philippe Houdebine (BNPParibas) : l'articulation GED/Archivage est complexe car on ne gère pas les mêmes objets numériques ; l'archivage doit répondre aux exigences de pérennité, sans avoir à préserver le contexte applicatif. Les outils de GED peuvent gérer l'archivage sur le court terme mais pas sur le long terme.

Daniel Colas (PSA) : on ne peut plus parler de politique d'archivage isolément ; elle est très proche de la politique documentaire, de la politique de gestion de l'information, elle s'intègre dans le système d'information de l'entreprise. L'archivage intervient de plus en plus tôt dans le cycle de vie.

Catherine Leloup (AFAI) : on parle de la GED mais l'archivage touche aussi tous les outils collaboratifs qui produisent de l'information, mails, wikis, etc.

Philippe Van Lierde (MBDA France) : en 2004, il n'y avait pas d'éditeur spécifique à l'archivage nous avons donc dupliqué notre GED pour en faire une GED Archives

Philippe Martin (Aproged) : la question de la relation GED/Archivage est celle des règles de gestion (durée de conservation, métadonnées...) ; après, les documents peuvent aller dans un système ou dans un autre.

Gérard Godard (SAGEM Safran) : il faut soigner le lien entre la gestion documentaire et l'archivage ; les contrathèques, assez courantes, si elles sont déconnectées du processus documentaire, ne servent pas à grand-chose.

7. Actualités du club et de ses groupes de travail

Actualités du CR2PA : www.cr2pa.fr

par Marie-Anne Chabin, marie-anne.chabin@cr2pa.fr et Daniel Colas, daniel.colas@cr2pa.fr

La page d'accueil du site présente quelques actualités et donne accès aux principales productions de l'association : plaquette d'accueil, livrables présentés lors d'Ififorums (cartographie des projets d'archivage et livre blanc sur l'archivage des mails) ainsi que le bulletin de liaison « Flash2PA » qui en est à son 2^e numéro.

Seuls les adhérents ont accès au reste du site : liste et adresse mail des membres, documents des groupes de travail, documentation.

Le CR2PA recommande la lecture du *Nouveau glossaire de l'archivage* proposé par Marie-Anne Chabin, professeur associé au Cnam et secrétaire général du club, accessible sur le site d'*Archive 17* ou directement à partir de la page d'accueil du site du

GT Fusions-Acquisitions

par Vanessa Degrais-Lebarbu, Safran, vanessa.degrais@safran.fr

L'objectif est de définir le **rôle de l'archivage** dans les opérations de fusions / acquisitions / cessions / cessations et d'**établir des règles** (principes, exigences, recommandations) concernant la gestion et l'archivage des documents pour chaque type d'opérations.

Le GT comprend 4 membres : Sanofi-Pasteur, Sanofi-Aventis, Safran, Ernst & Young.

Les travaux en cours :

- Élaboration d'une fiche thématique « Due Diligence / Data Room » : envoi pour validation aux membres du Groupe de Travail le 26 mars 2010 ; retours prévus pour le 9 avril 2010
- Finalisation du modèle de liste des principaux documents à intégrer dans une data room : envoi pour validation aux membres du Groupe de Travail semaine 14
- Livre blanc et modes opératoires : en cours.

GT Archivage des mails

par Daniel Colas, PSA, daniel.colas@cr2pa.fr

L'objectif est d'**arriver à ...**

- trier les mails au cours du geste quotidien
- pour identifier les mails engageants
- et gérer ces mails dans un système Entreprise de gestion documentaire et d'archivage

Le GT comprend 7 membres : PSA Peugeot-Citroën, Total SA, Safran, Schindler France, Autorité des Marchés Financiers, EDF et AREVA.

Le second livre blanc du GT porte sur : le besoin des utilisateurs face aux offres des éditeurs ; quels souhaits d'évolution de l'offre du marché ?

Contacts avec les éditeurs de janvier à avril : Google, Symantec, Microsoft Exchange, IBM Notes & Filenet, EMC, Autonomy, RSD, Klee Group.

GT Marketing des projets d'archivage

par Aurélien Conraux, BnF, aurelien.conraux@bnf.fr et Clotilde Cucchi-Vignier, Total, clotilde.cucchi-vignier@total.com

Après la cartographie complète du projet d'archivage publiée en 2009, développer la démarche marketing selon la phase du projet : avant (à destination de la direction générale et des sponsors), pendant (à destination des métiers et des partenaires projet) et après avec la conduite du changement :

Selon l'expertise ou la maturité « informationnelle » : du novice sans notion de gestion documentaire à l'expert en organisation et procédures d'archivage

Selon le métier ou les fonctions : se rapprocher des cultures et des savoirs faire comme des « comportements métiers » pour fournir au projet d'archivage les leviers inhérents à chaque métier

Selon le secteur d'activité de l'entreprise : contraintes légales liées à l'activité, localisation ou géographie des activités, nombre de collaborateurs touchés par le projet

8. Prochains rendez-vous

- synthèse de l'évaluation remplie par les participants en fin de séance, notamment pour la création d'un nouveau groupe de travail « Politique d'archivage »
- les réunions des groupes de travail
- les journées Itiforums de juin 2010, avec la participation active du CR2PA

Compte rendu rédigé par Marie-Anne Chabin, secrétaire général du CR2PA – avec la participation de Sabine Coudret (La Poste) – 19 avril 2010, diffusé aux participants et aux membres du Club.